

EN UN CLIN D'ŒIL



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

2018- 2019

« Clin d'œil de bienvenue »

Chers Elèves,
Chers Parents,

« En un clin d'œil » est le document d'information de notre Communauté scolaire.

C'est...

Un clin d'œil à l'école comme lieu d'apprentissage et de transmission.

Un clin d'œil à l'école comme cadre de vie.

Un clin d'œil à l'école qui défend et respecte des valeurs.

Un clin d'œil aux élèves, acteurs principaux de notre Communauté.

Un clin d'œil aux parents comme partenaires dans le respect des devoirs incombant à la bonne marche de notre institution.

Un clin d'œil au développement harmonieux des relations dans un climat serein et propice à l'épanouissement.

Un clin d'œil à l'année scolaire à venir. Qu'elle soit pour chacun l'occasion d'avancer vers le meilleur. Le meilleur de son travail intellectuel, le meilleur de ses échanges relationnels.

« En un clin d'œil », bonne année scolaire à tous!

Le corps enseignant


**Ecole primaire
et école enfantine**

 Communauté scolaire du Plateau de Diesse
 Case postale 91
 2516 Lamboing

Adresse électronique direction@ecoleplateau.ch

Direction	Hofer André	Bureau : Battoir Diesse	032 315 18 27
		Route de Lamboing 30	
		Ouverture : mardi et jeudi	15h30 - 17h00

Corps enseignant

Aeberli Céline	Les Mouchettes 29	2515 Prêles	032 751 47 85
Bichsel Samuel	Saigneules 29	2515 Prêles	079 295 80 16
Boner Laetitia	Prés-Guëtins 44	2520 La Neuveville	079 579 84 88
Bonjour Brigitte	Rte de Prêles 3	2516 Lamboing	032 315 21 60
Botteron Valérie	Ch. des Auges 3	2518 Nods	078 823 92 73
Burkhard Corinne	Ch. de Chuffort 6	2518 Nods	032 751 65 92
Droz Aline	La Ruine 123	2518 Nods	079 363 12 48
Erard Anne-Françoise	Rte de Nods 20	2517 Diesse	032 315 22 64
Erb Marie-Pierre	Route de Diesse 34	2516 Lamboing	078 628 04 38
Feigenwinter Myriam	Ch. de la Récille 3	2520 La Neuveville	032 753 77 63
Gagnebin Bertrand	Rte de Chasseral 36	2518 Nods	032 751 65 93
Geiser Virginie	Ch. des Oeuches 9	2533 Evilard	032 341 58 86
Grossenbacher Aude	Rte de Lamboing 14	2517 Diesse	032 535 31 01
Gurtner Eliane	La Russie 2	2525 Le Landeron	079 706 80 21
Hofer André	Sous Banbois 5	2515 Prêles	032 315 15 34
Knuchel Anne	Champ-Villiers 14	2518 Nods	032 751 65 93
Klopfenstein Géraldine	Ch. de Rondans 37A	2520 La Neuveville	032 751 86 63
Morina Medina	Pré-Rond 8	2735 Malleray	078 898 35 45
Moser Joane	Prés-Guëtins 35B	2520 La Neuveville	032 751 46 13
Müller Sonia	Rte de Chasseral 115	2518 Nods	032 731 06 39
Niederhauser Philippe	Rte de Diesse 18	2516 Lamboing	032 315 19 43
Rodari Dania	Le Coin 19	2534 Orvin	076 679 71 45
Rohrer-Saja Stéphanie	Derrière Ville 2	2516 Lamboing	032 315 22 80
Spychiger Juliette	Mont Sujet 26	2515 Prêles	032 315 10 82
Uhlmann Jeanne	Ch. de Plein-Vent 7	2518 Nods	079 334 12 57
Villard Céline	Le Sentier 26	2534 Orvin	079 561 27 83
Waldmann Patricia	Ch. des Alouettes 8	2515 Prêles	032 342 48 82

Collèges
Nods 032 751 41 27

Lamboing 032 315 19 30

Ecole enfantine 032 315 22 44

Prêles 032 315 17 77

Diesse

Battoir classes 032 315 71 36

Diesse village 032 315 71 37

Présidente

Stauffer Mary-Claude Ch. de l'Eglise 2 2518 Nods 032 751 69 55
076 525 93 11

Adresse électronique commissionscolaire@ecoleplateau.ch

Secrétaire

Racine Nicole Les Moulins 3 2516 Lamboing 032 315 20 51
032 751 14 60

Caissier

Rollier Raymond 2520 La Neuveville 079 629 24 11

Référents de classe

1-2 étoile Lamboing	<i>Mme A. Pasquiou-Caccioppoli</i>	076 361 91 89
1-2 lune Diesse (Battoir)	<i>Mme N. Ciaccia Huguenin</i>	078 745 57 42
1-2 soleil Diesse (Battoir)	<i>Mme A. Lecomte</i>	078 865 80 60
1H Diesse village	<i>Mme N. Perrinjaquet</i>	079 198 37 44
3H Diesse village	<i>Mme L. Charpié</i>	079 378 25 06
4A Diesse (Battoir)	<i>Mme N. Perrinjaquet</i>	079 198 37 44
4B Lamboing	<i>Mme M.-C. Stauffer</i>	076 525 93 11
5H Lamboing	<i>M. D. Surdez</i>	079 240 22 26
6A Diesse (Battoir)	<i>Mme C. Botteron</i>	079 224 60 67
6B Prêles	<i>Mme M.-C. Stauffer</i>	076 525 93 11
7H Nods	<i>Mme N. Ciaccia Huguenin</i>	078 745 57 42
8A Nods	<i>Mme L. Charpié</i>	079 378 25 06
8B Nods	<i>M. D. Surdez</i>	079 240 22 26
Classe de soutien Lamboing & SPA	<i>Mme A. Pasquiou-Caccioppoli</i>	076 361 91 89

Garraux Richard Les Lovières 13 2720 Tramelan 031 636 16 56

Ecole à journée continue « L'ARC-EN-CIEL »

Direction	Route de Diesse 9	2516 Lamboing	032 315 12 31
Némitz Florine		Portable	079 928 40 78
		Privé	078 882 94 92

Adresse électronique journeecontinue@ecoleplateau.ch

Représentante de la commission Stauffer Mary-Claude 076 525 93 11

**SERVICES SPECIALISES /
MESURES DE SOUTIEN**

Services spécialisés

Les services spécialisés pour enfants et adolescents sont à disposition des parents, des enfants et des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables de l'éducation. Elle les aide à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.

Qui peut s'adresser à un service spécialisé ?

Les parents, les enfants et les adolescents, les enseignants des écoles primaires et secondaires (jardins d'enfants compris), les institutions et les autorités, de même que toute personne ayant des questions relatives à l'enfance et à l'adolescence.

Pourquoi consulter ?

Diverses questions peuvent être abordées : l'éducation, la scolarisation des enfants et des adolescents, les conflits dans la famille ou à l'école, les problèmes de comportement et de développement.

Logopédie / orthophonie

Service de logopédie	Ville de Bienne		032 322 42 55
Collège de Lamboing	Classe		032 315 19 30

**Service psychologique
pour enfants et
adolescents (SPE)**

Rue du Contrôle 20 2502 Bienne 031 635 95 95

**Service de pédopsychiatrie
(UPD / SPP)** Chemin du clos 24 2502 Bienne 032 328 66 99

**Centre de développement
et neuroréhabilitation
pédiatrique (CDN)**

Chemin du Clos 22 2502 Bienne 032 321 42 00

**Service de
psychomotricité** Rue de l'Union 11 2502 Bienne 032 326 76 99

Ergothérapie Ch. de Prapion 9 2520 La Neuveville 032 751 20 83



« Notre enfant a un problème dans une leçon »

Dans ce cas, la procédure ci-dessous vous aide à trouver une solution:

- 1 Les parents de l'enfant concerné prennent rapidement contact avec l'enseignant de la branche concernée.
- 2 Si le problème n'est pas réglé, les parents de l'enfant concerné prennent contact avec l'enseignant maître de classe.
- 3 Au besoin, la direction intervient et réunit les parents de l'enfant et l'enseignant.
- 4 Si le problème ne trouve pas de solution, les parents prennent contact avec le référent de la classe, membre de la commission scolaire.

Celui-ci rend visite et/ou s'entretient avec l'enseignant concerné. Au besoin, il organise une rencontre entre les parties.

- 5 Le problème persiste : les parents adressent une lettre à la commission scolaire qui examine le cas. La commission prend une décision après avoir entendu les parents et l'enseignant.

Cette procédure est également applicable en cas de problème entre les parents d'un enfant et un enseignant.

« Notre enfant a un problème sur le chemin de l'école, dans le bus, avec un camarade »

Dans ce cas, la procédure ci-dessous vous aide à trouver une solution :

- 1 Les parents prennent rapidement contact avec les parents des enfants concernés.
- 2 Les adultes rappellent à leur enfant les règles usuelles de comportement sur le chemin de l'école, à l'arrêt de bus et dans le bus (voir aussi « règles de vie » pages 10 et 11).
- 3 Si le problème persiste, les parents des enfants concernés se rencontrent.
- 4 S'il y a lieu, les parents font appel au service de médiation scolaire.
- 5 Au besoin, la médiatrice réunit les parties concernées.

Médiation scolaire

Céline Aeberli

032 751 47 85

Le but de la médiation est de maintenir un climat harmonieux au sein de l'école et d'améliorer, si nécessaire, les relations entre les différents partenaires.

La médiation n'est pas là uniquement pour régler les conflits entre deux enfants ou entre un groupe.

La médiation est avant tout au service d'un enfant ou d'un parent qui a besoin d'écoute, de conseils pour trouver des solutions. Elle aide à savoir comment résoudre un conflit.

La médiation est une action de prévention, une ressource et un moment de confidentialité.

En tout temps, chaque enfant peut faire appel au service de médiation de l'école.

Les parents sont responsables des dégâts volontaires ou involontaires occasionnés par leur enfant au matériel scolaire ou à celui d'un camarade. Les dégâts sont pris en charge par l'assurance RC privée des parents.

Domaine de la santé sexuelle (Santé bernoise) 032 329 33 73
edusexuelle@beges.ch

Des animations en santé sexuelle sont proposées aux élèves de 3H, 6H, 7H et 8H. Des soirées d'information sont organisées pour les parents.

Les animations en santé sexuelle font partie du plan d'étude PER.

C'est donc aux parents d'adresser une demande de dispense au maître de classe.

Dentiste scolaire Dr Ehle, La Neuveville 032 751 21 86

Un examen dentaire est obligatoire pour tous les élèves chaque année. Il se fait soit chez le dentiste privé, soit chez le dentiste scolaire. Avant une visite chez un dentiste privé, demandez la carte bleue à l'enseignant afin que le dentiste puisse y apposer son timbre.

Un brossage des dents au fluor a lieu régulièrement en classe.

Comment faire et quelles conditions remplir pour obtenir le subventionnement de frais dentaires ?

Moteur de recherche : « nods ou plateau de diesse » suivi de « règlement frais dentaires ». Vous trouvez ainsi le règlement sur le site de votre commune.

Médecin scolaire Dr Marzari, Prêles 032 315 22 11

Deux visites médicales obligatoires ont lieu au cours de la scolarité en 2^e et 6^e. Ces visites peuvent également être effectuées chez le médecin de famille.

Assurance accident

En cas d'accident à l'école, c'est l'assurance accident privée des parents qui prend les frais en charge ; donc les parents déclarent l'accident à leur assurance privée.

En aucun cas, l'école ne rembourse les frais de franchise.

Poux et lentes

L'école procède à deux contrôles annuels par une infirmière du SMAD : l'un en août et l'autre en janvier.

Les poux sont désagréables, mais tout à fait inoffensifs.

1) Vous trouvez des lentes : ne faites pas de traitement, restez vigilant, contrôlez avec un peigne à poux les cheveux mouillés, des poux peuvent apparaître. L'enfant vient à l'école normalement.

2) Vous trouvez des poux vivants sur votre enfant : gardez-le à la maison et entreprenez immédiatement le traitement.

Achetez un produit adéquat en pharmacie (de préférence à base de malathion, perméthrine), par exemple Hedrin, K.Laus, Paranix ... et un peigne à poux.

Contrôlez le même jour tous les membres de la famille.

En présence de poux, l'enfant revient à l'école une fois le traitement commencé.

3) Il est conseillé d'attacher les cheveux.

Dans tous les cas, avertissez immédiatement l'enseignant.

www.gef.be.ch puis moteur de recherche « poux de tête à l'école »

Concentrez-vous sur la tête de votre enfant.

Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches.

Mesures inutiles, non nécessaires : désinfection des locaux, utilisation de « spray environnement » anti-poux, traitement préventif des humains, traitement des animaux de compagnie.

Tiques :

Des renseignements peuvent être pris sur le site Internet suivant:

www.unine.ch/tiques

PROMOTION DE LA LECTURE 

Les 2 communes du Plateau de Diesse offrent l'abonnement au BIBLIOBUS à tous les enfants scolarisés à la Communauté scolaire (de 1H à 8H).

Il suffit de s'inscrire au BIBLIOBUS.



Tous les enfants doivent savoir nager

Voilà l'objectif que s'est fixé la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne

Chers parents,

A compter de l'année scolaire 2013-2014, tous les élèves du canton de Berne doivent effectuer le contrôle de sécurité aquatique CSA avant la fin de la 6^e année. L'élève qui réussit le test reçoit une attestation officielle.

Pendant des années, l'école a organisé des cours de natation à la piscine du Twannberg. Malheureusement, celle-ci est définitivement fermée.

Malgré de multiples recherches, aucune solution n'a été trouvée : l'école se voit obligée de renoncer aux leçons de natation.

L'école organisera uniquement la passation du test CSA en fin de 5^e année, avec possibilité de refaire un essai en 6^e, si nécessaire.

Afin que votre enfant soit à l'aise dans l'eau, et réussisse le test CSA, l'école a besoin de votre concours :

- allez à la piscine
- habituez votre enfant à l'eau
- entraînez votre enfant à la réussite du test.

Le test CSA consiste en 3 exercices réalisés à la suite, sans pause :

① Effectuer une roulade/culbute dans une eau profonde : debout au bord du bassin, l'enfant s'accroupit pour attraper ses chevilles, puis exécute une roulade avant dans l'eau, avec immersion complète du corps.

② Se maintenir sur place à la surface de l'eau pendant une minute : « le nénuphar »; si nécessaire, bouger les bras et les mains pour rester à la surface. Bien entendu, il est également possible de demeurer dans l'eau à la verticale, ce qui est beaucoup plus fatigant.

③ Nager 50 m : au signal du moniteur, nager sur une distance de 50 m. La technique utilisée est libre. L'enfant ne doit pas abandonner ni se tenir au bord lors du virage en bout de bassin.



En résumé,



Effectuer une roulade/culbute du bord du bassin dans une eau profonde

Se maintenir sur place à la surface de l'eau pendant une minute

Nager 50 m et sortir de l'eau

Explications

- ① La position du corps peut être modifiée en cas de chute soudaine dans l'eau. Aussi l'enfant doit-il d'abord effectuer une roulade/culbute dans une eau profonde.
- ② Avant de commencer à nager, il doit se calmer et s'orienter. Sinon, il risque, sous l'effet de la panique, d'opter pour un parcours incorrect ou plus difficile. C'est pourquoi l'enfant doit être capable de se maintenir sur place, à la surface de l'eau, pendant une minute.
- ③ Une étude canadienne a révélé que les deux tiers des noyades se produisent à 15 m au maximum d'une rive/d'un bord de bassin. Si l'enfant peut nager 50 m, il est donc en mesure de se mettre à l'abri.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, chers parents, nos meilleures salutations.

Au nom de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Mary-Claude Stauffer
Présidente de la commission scolaire

André Hofer
directeur



Cher élève, chère élève,

Tu es dans une classe de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, tu y es vraiment chez toi, mais tu n'y vis pas seul.e.

En effet, nous formons une équipe d'environ 250 personnes. Tous ces gens-là ont des droits et des devoirs, tout comme toi.

Les règles de vie énoncées ci-après doivent nous permettre de vivre en bonne harmonie dans notre école.

1. J'ai droit au respect; donc je dois respecter aussi les autres.

Je surveille mon langage et mes manières lorsque j'adresse la parole à une autre personne.

J'évite partout la violence verbale et physique.

2. J'ai droit à l'autonomie, à la responsabilité; donc je dois me prendre en main à l'école.

Je marche normalement, sans courir, sans bousculer, lorsque je circule dans les lieux scolaires.

Je parle normalement, sans crier, lorsque je circule dans mon école.

Je respecte les limites de la cour de récréation.



3. J'ai droit à un environnement riche et stimulant.

Je respecte le matériel dont je me sers.
Je respecte le matériel qui appartient aux autres.

4. J'ai droit à des transports sécurisés et agréables.

1. J'arrive au plus tôt 5 minutes avant le départ du bus et j'attends calmement ce dernier aux endroits définis sans dépasser la ligne peinte sur le sol.
2. J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher, sans courir, sans bousculade.
3. Je laisse d'abord descendre les passagers.
4. Je monte par la porte avant pour les petits et la porte arrière pour les grands.
5. Je salue le chauffeur.
6. Je m'assieds rapidement.
7. Je reste assis.e calmement durant tout le trajet et je ne me mets pas debout ou à genoux sur les sièges.
8. La règle pour tous les appareils électroniques : zéro bruit.
9. Je patiente jusqu'à ce que le bus soit totalemt arrêté. Je me lève et je descends.
10. J'attends le départ du bus pour avoir une bonne visibilité et je traverse sur le passage piéton le plus proche.



Sans le souhaiter, une situation d'urgence peut pourtant se produire dans l'un ou l'autre des lieux scolaires.

Au cas où, il a été mis sur pied des plans d'intervention de sauvetage.

Afin de ne pas perturber le travail des secouristes professionnels, il est impératif que les parents respectent la consigne suivante :

NE PAS SE RENDRE A L'ECOLE DE VOTRE ENFANT, MAIS BIEN AU LIEU DE RASSEMBLEMENT INDIQUE.

UNE DECHARGE SIGNEE SERA EXIGEE PAR L'ENSEIGNANT LORS DES RETROUVAILLES.

Lieu scolaire

Prêles / école

Prêles / halle de gymnastique

Lamboing / école infantine

Lamboing / école primaire

Lamboing / école à journée continue

Diesse / Battoir

Diesse / village

Nods / école

Lieu de rassemblement

Halle de gymnastique

Ecole

école à journée continue

(ancien bureau communal)

Salle communale (Cheval-Blanc)

Salle communale (Cheval-Blanc)

Maison de paroisse

Maison de paroisse

Battoir



Les élèves se rendent à pied à l'école de leur village.

Si leur classe est dans un autre village, ils prennent le bus devant l'école.

Au retour de l'école, les parents sont responsables d'accueillir leur enfant à l'arrêt de bus de leur village.

En cas de perte, l'abonnement Libero est remplacé contre un montant de CHF 30.-. Les parents s'adressent dans ce cas à un point de vente Libero ou téléphonent au 0848 100 222.

HORAIRE DES BUS (année scolaire 2018 - 2019)

Les élèves de la Communauté scolaire utilisent les courses ci-dessous pour se rendre à l'école ou en rentrer.

La Communauté scolaire organise le transport des élèves de l'école de Nods à l'école de Prêles.

Nods		07.29			11.29	13.15	15.15	16.59
Diesse		07.34			11.34	13.20	15.20	17.04
Battoir		07.35			11.35	13.21	15.21	17.05
Lamboing		07.37			11.37	13.23	15.23	17.07
Prêles école		07.42			11.42	13.28	15.28	17.12
<i>Prêles gare</i>		<i>7.43</i>			<i>11.43</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>17.13</i>
<i>Prêles lavage</i>		<i>NON</i>			<i>11.44</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>17.14</i>
<i>Louvain</i>		<i>NON</i>			<i>11.45</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>17.15</i>

<i>Louvain</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>17.10</i>
<i>Prêles lavage</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>17.11</i>
<i>Prêles gare</i>	<i>6.43</i>	<i>7.33</i>	<i>07.48</i>	<i>NON</i>	<i>13.13</i>	<i>15.13</i>	<i>17.13</i>	
Prêles école	06.44	07.34	07.49	11.31	13.14	15.14	17.15	
Lamboing	06.48	07.38	07.53	11.35	13.18	15.18	17.19	
Battoir	06.49	07.39	07.54	11.36	13.19	15.19	17.21	
Diesse	06.52	07.42	07.57	11.39	13.22	15.22	17.22	
Nods	06.58	07.48	08.03	11.45	13.28	15.28	17.28	

Horaire valable pendant les périodes scolaires.

Remarques :

- Les élèves qui vont à Nods (7H, 8A et 8B) et à Diesse village (3H) prennent le premier bus à 7.34 (dp école Prêles)
- Les élèves qui vont à Lamboing et au Battoir de Diesse prennent le deuxième bus à 7.49 (dp école Prêles)
- Les 8A et 8B prennent le bus de 6.44 (demi-classes d'allemand)

calendrier 2018 / 2019

		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER	
1	Me		1 Sa		1 Lu		1 Je	9	1 Sa		1 Ma		
2	Je		2 Di		2 Ma		2 Ve		2 Di		2 Me		
3	Ve		3 Lu		3 Me	7	3 Sa		3 Lu		3 Je		
4	Sa		4 Ma		4 Je		4 Di		4 Ma		4 Ve		
5	Di		5 Me	3	5 Ve		5 Lu		5 Me	14	5 Sa		
6	Lu		6 Je		6 Sa		6 Ma		6 Je		6 Di		
7	Ma		7 Ve		7 Di		7 Me	10	7 Ve		7 Lu		
8	Me		8 Sa		8 Lu		8 Je		8 Sa		8 Ma		
9	Je		9 Di		9 Ma		9 Ve		9 Di		9 Me	17	
10	Ve		10 Lu		10 Me		10 Sa		10 Lu		10 Je		
11	Sa		11 Ma		11 Je		11 Di		11 Ma		11 Ve		
12	Di		12 Me	4	12 Ve		12 Lu		12 Me	15	12 Sa		
13	Lu		13 Je		13 Sa		13 Ma		13 Je		13 Di		
14	Ma		14 Ve		14 Di		14 Me	11	14 Ve		14 Lu		
15	Me		15 Sa		15 Lu		15 Je		15 Sa		15 Ma		
16	Je		16 Di		16 Ma		16 Ve		16 Di		16 Me	18	
17	Ve		17 Lu	Jeûne fédéral	17 Me		17 Sa		17 Lu		17 Je		
18	Sa		18 Ma		18 Je		18 Di		18 Ma		18 Ve		
19	Di		19 Me		19 Ve		19 Lu		19 Me	16	19 Sa		
20	Lu		20 Je	5	20 Sa		20 Ma		20 Je		20 Di		
21	Ma		21 Ve		21 Di		21 Me	12	21 Ve	1/2	21 Lu		
22	Me	1	22 Sa		22 Lu		22 Je		22 Sa		22 Ma		
23	Je		23 Di		23 Ma		23 Ve		23 Di		23 Me	19	
24	Ve		24 Lu		24 Me	8	24 Sa		24 Lu		24 Je		
25	Sa		25 Ma		25 Je		25 Di		25 Ma		25 Ve		
26	Di		26 Me	6	26 Ve		26 Lu		26 Me		26 Sa		
27	Lu		27 Je		27 Sa		27 Ma		27 Je		27 Di		
28	Ma		28 Ve		28 Di		28 Me	13	28 Ve		28 Lu		
29	Me	2	29 Sa		29 Lu	Foire de Diesse	29 Je		29 Sa		29 Ma		
30	Je		30 Di		30 Ma		30 Ve		30 Di		30 Me	20	
31	Ve				31 Me	9			31 Lu		31 Je		

		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET	
1	Ve		1 Ve	23	1 Lu		1 Me	Fête du travail	1 Sa		1 Lu		
2	Sa		2 Sa		2 Ma		2 Je		2 Di		2 Ma		
3	Di		3 Di		3 Me	28	3 Ve	30	3 Lu		3 Me	39	
4	Lu		4 Lu		4 Je		4 Sa		4 Ma		4 Je		
5	Ma		5 Ma		5 Ve		5 Di		5 Me	35	5 Ve	1/2	
6	Me	21	6 Me	24	6 Sa		6 Lu		6 Je		6 Sa		
7	Je		7 Je		7 Di		7 Ma		7 Ve		7 Di		
8	Ve		8 Ve		8 Lu		8 Me	31	8 Sa		8 Lu		
9	Sa		9 Sa		9 Ma		9 Je		9 Di	Pentecôte	9 Ma		
10	Di		10 Di		10 Me	29	10 Ve		10 Lu		10 Me		
11	Lu		11 Lu		11 Je		11 Sa		11 Ma		11 Je		
12	Ma		12 Ma		12 Ve		12 Di		12 Me		12 Ve		
13	Me	22	13 Me	25	13 Sa		13 Lu		13 Je	36	13 Sa		
14	Je		14 Je		14 Di		14 Ma		14 Ve		14 Di		
15	Ve		15 Ve		15 Lu		15 Me	32	15 Sa		15 Lu		
16	Sa		16 Sa		16 Ma		16 Je		16 Di		16 Ma		
17	Di		17 Di		17 Me		17 Ve		17 Lu		17 Me		
18	Lu		18 Lu		18 Je	28	18 Sa		18 Ma		18 Je		
19	Ma		19 Ma		19 Ve	Vendredi Saint	19 Di		19 Me	37	19 Ve		
20	Me		20 Me	26	20 Sa		20 Lu		20 Je		20 Sa		
21	Je		21 Je		21 Di	Pâques	21 Ma		21 Ve		21 Di		
22	Ve		22 Ve		22 Lu	Lundi Pâques	22 Me	33	22 Sa		22 Lu		
23	Sa		23 Sa		23 Ma		23 Je		23 Di		23 Ma		
24	Di		24 Di		24 Me		24 Ve		24 Lu		24 Me		
25	Lu		25 Lu		25 Je		25 Sa		25 Ma		25 Je		
26	Ma		26 Ma		26 Ve		26 Di		26 Me	38	26 Ve		
27	Me	23	27 Me	27	27 Sa		27 Lu		27 Je		27 Sa		
28	Je		28 Je		28 Di		28 Ma	34	28 Ve		28 Di		
			29 Ve		29 Lu		29 Me		29 Sa		29 Lu		
			30 Sa		30 Ma	30	30 Je	Ascension	30 Di		30 Ma		
			31 Di				31 Ve				31 Me		

Début du 2^{ème} semestre 2018 - 2019 : vendredi 1^{er} février 2019

Reprise 2019 – 2020 : lundi 19 aout 2019



Vacances scolaires et congés 2018 – 2019

automne 2018	du samedi 6 au dimanche 21 octobre 2018
hiver 2018-2019	du vendredi 21 décembre 12h00 au dimanche 6 janvier 2019
février 2019	du samedi 16 février au dimanche 24 février 2019
printemps 2018	du vendredi 13 au dimanche 28 avril 2019
été 2018	du vendredi 5 juillet 12h00 au dimanche 18 août 2019

Jours de congé

lundi 17 septembre 2018	lundi du Jeûne fédéral
lundi 29 octobre 2018 (seulement école du Plateau)	Foire de Diesse
<i>date à déterminer</i>	Journée pédagogique et syndicale
mercredi 1 ^{er} mai 2019	Fête du Travail
du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin 2019	Ascension
lundi 10 juin 2019	lundi de Pentecôte

Vacances scolaires 2019- 2020

<i>Automne 2019</i>	<i>du samedi 5 octobre au dimanche 20 octobre 2019</i>
<i>Hiver 2018-2019</i>	<i>du vendredi 20 décembre 2019 dès 11h30 au dimanche 5 janvier 2020</i>



Les absences des enfants sont excusées par un « billet d'excuse » remis à l'enseignant le jour de son retour en classe.

Demi – journées

« Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant 5 demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent préalablement l'école » LEO 27.2.

Marche à suivre :

- Remplir le billet « annonce d'absence ».
- Remettre ce billet au plus tard la veille du congé annoncé au maitre de classe.
- Le travail scolaire fait durant ces congés doit être rattrapé à la maison.

Demande de congé extraordinaire / dispense

La direction d'école statue sur les demandes excédant les 5 « demi-journées » à disposition des parents.

Pour chaque demande de congé, les demi-journées à disposition des parents sont comprises.

Marche à suivre :

- Une demande écrite et motivée, par courrier postal, si possible 4 semaines avant le début de l'absence et envoyée à l'adresse :

Communauté scolaire du Plateau de Diesse
Direction
Case postale 91
2516 Lamboing

- Une réponse écrite de la direction sera transmise aux demandeurs dans les meilleurs délais.

EN UN CLIC



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Internet : voir le site des communes

E-mail :

direction@ecoleplateau.ch